SAINT-ANDRÉ DE SANGONIS

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

ARRETE DU MAIRE
N° 2026-02-150
Portant création provisoire d'une réglementation de stationnement
Rue Pierre de Coubertin à Saint André de Sangonis.

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

Vu les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,
Vu le Code Pénal notamment son article R 610-5,
Vu l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,
Vu la demande déposée par l'entreprise SAM RENOV 34 concernant la rénovation d'une toiture au n°2 Rue Pierre de Coubertin, 34725 Saint André de Sangonis,
Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : **Du Mardi 1er décembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026,** le stationnement sera interdit devant le n°2 rue Pierre de Coubertin afin d'y permettre l'installation d'un camion de chantier.
La matérialisation de cette interdiction ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par le demandeur 48 h avant le début des travaux.

ARTICLE 2 : Le balisage, la signalétique, la protection des piétons et des automobilistes seront à charge du demandeur.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Directeur du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au demandeur : SAM RENOV 34
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- À la Gendarmerie de Gignac
- Au service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Centre de Secours des Pompiers - Caserne de Gignac

Fait à Saint André de Sangonis, le 2 novembre 2026
Alexandre MONACO
Maire

MAIRIE DE ST ANDRE DE SANGONIS 34
34725 Hérault